

Présents : TARABELLA Marc, **Bourgmestre, Président**;
EVANS Michel, PELOSATO Toni et HOURANT Francis, **Echevins**;
TRICNONT-KEYSERS Françoise, HUPPE Yolande, de MALEINGREAU d'HEMBISE Bernard, CLOSJANS Aimé, VISSE Katia et GUILMOT Camille, **Conseillers**;
FAGNANT Christian, **Directeur général, Secrétaire**.-

Excusés : WOTQUENNE Pol, HARRAY René, SOUGNÉ Nicolas et SERVELLO Lina, conseillers;

Absents : COLLINGE Mélanie, conseillère.

Membres du Conseil de l'Action sociale présents, outre Mme Yolande HUPPE, Présidente : Mmes Christelle Colette, Christine Paluszkiwicz et Marie-Claire Spineux, M. Jean-Luc Duchesne.

Au terme de la période réservée à l'interpellation orale informelle par la population, Monsieur TARABELLA Marc, Président, ouvre la séance publique du conseil communal à 20h01'.

L'ordre du jour comprend :

SEANCE PUBLIQUE

A. Réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale :

1. Rapport sur les synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS et relatif également aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la commune.

B. Réunion du Conseil Communal :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2018.
 2. Déménagement de la maison communale – Modification de l'adresse : Cour d'Omalus, n° 1.
 3. Fabrique d'Eglise Saint-Rémy de Vien – Compte pour l'exercice 2017 – Tutelle d'approbation – Décision.
 4. C.P.A.S. – Budget pour l'exercice 2018 – Approbation.
 5. Déclassement et vente d'un véhicule et d'un tracteur tondeur vétustes – Conditions et modalités – Décision.
 6. Redevance relative à la collecte et au traitement des objets encombrants dans le cadre de la convention avec la Ressourcerie du Pays de Liège – Règlement pour les exercices 2018 et 2019 – Décision.
 7. Finances communales - Catégorisation et profil d'investisseur établi par Belfius Banque – Décision.
 8. Motion contre la privatisation de Belfius.-
 9. Motion relative aux visites domiciliaires.
 10. Correspondance, communications et questions.
-

Madame Françoise TRICNONT-KEYSERS, au nom du groupe MR-IC, fait remarquer que pour la troisième fois, les membres du groupe PS-IC, largement majoritaire, ne sont pas en nombre et que précédemment, si le groupe MR-IC a assuré le quorum, il l'a fait en indiquant que cela ne serait plus le cas si la situation venait à se répéter. En conséquence, le groupe MR-IC indique sa décision de quitter la séance.

Monsieur Marc TARABELLA indique qu'il comprend l'attitude du groupe MR-IC, que s'il y a des reproches à formuler, c'est à l'un ou l'autre des membres du groupe PS-IC, et enfin que M. Pol WOTQUENNE est malade, Mme Lina SERVELLO est absente en raison d'un incendie survenu à son domicile la veille et que M. Nicolas SOUGNE est retenu par son activité professionnelle. Rappelés par téléphone à l'instant, M. Wotquenne et Mme Servello viennent rejoindre l'assemblée nonobstant leurs difficultés et seront présents dans quelques minutes.

M. Bernard de MALEINGREAU confirme le signal clair exprimé précédemment, à savoir qu'à défaut de quorum par le groupe PS-IC il n'y aurait pas de séance du conseil.

Les membres du groupe MR-IC quittent la séance.

Conformément aux articles 29 et 30 du Règlement d'Ordre d'Intérieur du Conseil communal, constatant que la majorité des membres en fonction n'est pas présente, Monsieur Marc Tarabella, Président, clôt immédiatement la séance à 20h05'.

Le Directeur général,

Vu et approuvé,
Par le Conseil,

Le Bourgmestre,

FAGNANT C.

TARABELLA M.
